



SURETE DE COTE D'IVOIRE



UNION-DISCIPLINE-TRVAIL

UNION-DISCIPLINE-TRVAIL

La Sureté Ivoirienne informe à tous les voyageurs d'avoir la somme de 1.311.998 Fr cfa (2000€) afin de pouvoir voyager en toute sécurité et quiétude, La sureté Ivoirienne n'accepte pas les voyageurs qui n'ont pas de TRAVEL CHEQUE qui est une somme que chaque voyageur doit avoir en sa possession pour son voyage, Alors la sureté Ivoirienne vous prie d'avoir cet argent pour converger vers les pays étrangers qui pourrait aider le voyageur dans des situations délicates.

En vue d'améliorer et de faciliter un bon voyage tout en évitant à nos ressortissants de nombreux problèmes tels que :

- Problème de logement dans le cas ou le voyageur n'a pas de tuteur,
- Le passager devient un danger pour la société, par manque de moyen,
- Envahissement des personnes sans papier dans les rues de la France.
- La prostitution.
- Le trafic de drogue et l'abus sexuel...

On peut en citer bien d'autres sur ceux que nous avons là.

Le TRAVEL CHEQUE dans ce cas devient une garantie que nos ressortissants feront l'objet de respecter les conditions établies par la loi Ivoirienne, et aussi ne sera pas un danger pour la société. Le TRAVEL CHEQUE est une assurance que nous la sureté Ivoirienne, la république Ivoirienne et aussi le pays de destination (France) qui sera remboursé mains a main une fois que le passager sera arrivé à destination.

Le Gouvernement Ivoirien ayant adopté cette loi qui permettra d'alléger les nombreux problèmes que rencontrent nos ressortissants a l'étranger. Alors tout citoyen est obligé d'avoir cet argent à sa portée sinon il ne pourra effectuer son voyage.

Toute fois l'Etat Ivoirien, Dans le souci de donner une autre image de la Cote d'ivoire au monde et de ses ressortissants voulant émerger vers d'autres horizons sont amenés a disposé de cet argent qui est juste une preuve pour nous la sûreté Ivoirienne que nos ressortissants voyagent avec des moyens et qu'ils n'immigrent pas en tant que clandestins, Qu'ils se défendront en cas de problèmes ou d'abus. Voilà les raisons pour lesquelles nous demandons cet argent à nos ressortissants.

Cet argent qui nous sera présenté par le voyageur lors de son départ à nos locaux quelques jours avant le départ dans le cas contraire il ne pourra voyager.

Nous vous remercions pour votre bonne compréhension...

ROLAND KOUASSI

Officier de l'ordre national
à la sûreté de cote d'ivoire

